

D11-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué le 16 mars s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Madame AULNEAU Bergerette, Maire.

Nombre de
conseillers :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Étaient présents : M. Christophe AUBIN, Mme Béatrice BESSIERE, Mme Maguy BRUNIER TESSIER, M. Matthieu CHARPENTIER, M. Frédéric COLLIN, Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE, M. Mathieu GREFFARD, Mme Hélène HERBRETEAU, M. Christian JARD, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ, Mme Sonia LEMESLE, Mme Mathilde MOUZAN BARRETEAU, M. Fabien MURAIL, M. Julien QUONIAM.

Absents excusés : M. Ismaël GOUNORD (pouvoir à M. Christophe AUBIN).

Secrétaire de séance : Mme Magaly JOLY-DOMINÉ

Date de convocation du conseil municipal : Le 16 mars 2026.

Élection du Maire

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-5 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

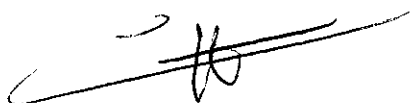
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
À déduire : bulletins blancs ou nuls : 1
Nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

A obtenu 14 voix Monsieur Christophe AUBIN.

M. Christophe AUBIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Christophe AUBIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a small loop at the end and a vertical stroke intersecting it.

Le Secrétaire de séance,
Mme Magaly JOLY-DOMINÉ

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Maire soussigné certifie le
caractère exécutoire de la
présente délibération transmise
en Préfecture le 23/03/26 et
affichée le 23/03/26